

Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes

8 juin 2017



Mode d'emploi établissements

Le Challenge Mobilité est une initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'ADEME, qui propose aux établissements d'organiser, en interne, le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité.

Le Challenge Mobilité offre ainsi à chacun la possibilité d'essayer un mode de transport plus sûr, plus économique et plus propre. L'intérêt pour les établissements participants peut être triple :

- 1. Faire tester au moins une fois** dans l'année **un autre mode de transport aux automobilistes réguliers** et valoriser les usagers des autres modes.
- 2. Communiquer** auprès des salariés sur les **solutions possibles** pour les trajets domicile-travail.
- 3. Evaluer les pratiques des salariés** sur le trajet domicile-travail et envisager une meilleure prise en compte de leurs déplacements notamment dans le cadre d'un plan de mobilité ou de déplacement

COMMENT ÇA MARCHE

Tous les établissements situés en Auvergne Rhône-Alpes sont concernés qu'ils soient publics, privés ou associatifs et quelle que soit leur taille. Un site d'un établissement multi-sites peut très bien s'inscrire isolément. Tous les salariés temporaires et permanents, travaillant le 8 juin 2017, peuvent participer.



LE RÔLE DU RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

- Inscription sur la plateforme web : challengemobilite.auvergnerhonealpes.eu
- Communication en interne via les outils disponibles dans votre espace référent.
- Le 8 juin 2017, comptabilisation du nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied ou en combinant plusieurs modes.
- Organisation d'animations (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
- Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au **15 Juin 2017**



CÉRÉMONIE ET REMISE DES PRIX

La **mobilisation des salariés sera récompensée**, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge). En cas d'égalité, le nombre de kilomètres réalisés par les automobilistes réguliers qui auront changé de mode de transport pour l'occasion départagera les ex aequo.

Les lauréats régionaux seront récompensés lors d'une cérémonie régionale organisée le 22 juin 2017.

Voir les modalités du classement dans le règlement du challenge disponible sur le site challengemobilite.auvergnerhonealpes.eu

Des cérémonies locales peuvent être organisées par les Relais locaux et leurs partenaires.



CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différences d'offre de transport selon les territoires, 3 catégories sont définies :

- **Métropoles** : Grenoble, Lyon, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand...
- **Villes moyennes**, dotées d'un réseau de transport urbain (ex : Chambéry, Vienne...)
- **Petites villes et territoires ruraux**, sans réseau de transport urbain (ex : Feurs, Moûtiers...)

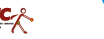
Au sein de chaque catégorie, 3 lots sont remis à un petit, un moyen, et un grand établissement.

Pour les cérémonies locales, des catégories et des critères de classement spécifiques peuvent être créés.

Infos et inscription : challengemobilite.auvergnerhonealpes.eu

Avec le soutien financier de

En partenariat avec les relais locaux



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes